



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 décembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 décembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 décembre 2008

**Cessation d'exploitation et fin de la régie 'Agence Municipale de
Médiation'**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Gérard ZABATTA -

Excusés ayant donné pouvoir :

Chantal BARRE donne pouvoir à Josiane METAYER –
Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU –
Geneviève RIZZI donne pouvoir à Geneviève GAILLARD –
Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD –
Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA -

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2008

DELIBERATION D20080470

DREMOS

**Cessation d'exploitation et fin de la régie 'Agence Municipale de
Médiation'**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

L'Agence Municipale de Médiation est actuellement une régie avec autonomie financière, dont le fonctionnement est conforme aux dispositions des articles R.221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Cette régie, créée le 26 mars 2004 par délibération du Conseil municipal, a succédé à l'Agence Municipale de Tranquillité Publique Urbaine (AMTPU), dont la création résultait de délibérations du Conseil municipal en dates des 16 février 2001 et 29 octobre 2001.

Les activités de l'Agence de Médiation pouvant s'effectuer sans nécessité d'existence d'une régie dotée de l'autonomie financière, je vous propose de renoncer à l'exploitation de la régie, et d'y mettre fin le 31 décembre 2008, conformément aux articles R.2221-16 et 17 du code général des collectivités territoriales.

L'Agence de Médiation demeurera un service municipal de la Mairie de Niort comme les autres services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider de mettre fin à l'exploitation de l'Agence Municipale de Médiation en régie avec autonomie financière ;
- Renoncer à l'exploitation de la régie au 31 décembre 2008, date de fin des opérations de la régie ;
- Arrêter les comptes de la régie au 31 décembre 2008, l'actif et le passif étant repris dans les comptes de la commune de Niort ;
- Charger Madame le Maire de procéder à la liquidation de la régie.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER